



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

8 mai 2017

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **8 mai 2017 à 19 h**, à la salle du conseil située au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Luc Brisebois, maire
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur François Marcoux, conseiller du district 5
Madame Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8
Monsieur Hugh Scott, maire et représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Absences : Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7

Sont présents la directrice générale adjointe et le greffier adjoint.

Autres personnes présentes : le directeur du Service de police, le directeur du Service de l'urbanisme, la directrice des communications et relations publiques et le directeur du Service des travaux publics.

ORDRE DU JOUR

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**
3. **Procès-verbal**
 - 3.1 Séance ordinaire du 10 avril 2017;
4. **Règlement**
 - 4.1 Règlement (2017)-A-15-8 modifiant le règlement (2007)-A-15 sur la paix publique, la circulation et le stationnement - adoption;
5. **Administration**
 - 5.1 Approbation du rapport mensuel de la direction générale;
 - 5.2 Préservation Lac-Tremblant-Nord - entente 2017;
6. **Ressources humaines**
 - 6.1 Embauche temporaire d'un technicien travaux publics - Service de des travaux publics;
 - 6.2 Embauche temporaire de deux préposés aux prêts, bibliothèque Samuel-Ouimet - Service de la culture et des loisirs;
 - 6.3 Signature de la lettre d'entente 2017-01-POM;
 - 6.4 Signature de la lettre d'entente 2017-02-POM;
 - 6.5 Signature de la lettre d'entente 2017-03-POM;
 - 6.6 Retiré;
 - 6.7 Signature de la lettre d'entente 2017-05-POM;
 - 6.8 Embauche d'étudiants - Service des travaux publics;
7. **Gestion financière**
 - 7.1 Liste des comptes à payer;
 - 7.2 Retiré;
 - 7.3 Ordonnance de vente pour taxes et mandat;
8. **Urbanisme (non-applicable)**
9. **Travaux publics**
 - 9.1 Service de transport en commun des personnes - contrat;
 - 9.2 Gratuité du service de transport en commun;
 - 9.3 Entretien des aménagements paysagers - renouvellement;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

8 mai 2017

- 9.4 Entretien et tonte de la pelouse - renouvellement;
- 9.5 Fourniture de produits pétroliers - renouvellement;
- 9.6 Déneigement d'infrastructures et d'édifices municipaux - renouvellement;
- 9.7 Déneigement des voies de service de la route 117 - renouvellement;

10. Environnement (non-applicable)

11. Culture et loisirs

- 11.1 Autorisation de passage et d'événements;

12. Police

13. Incendie

- 13.1 Autorisation de paiement - Formarisk.

14. Rapport

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

19. Levée de la séance

CA17 05 113

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbal

CA17 05 114

3.1 Séance ordinaire du 10 avril 2017

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération tenue le 10 avril 2017, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlement

CA17 05 115

4.1 Règlement (2017)-A-15-8 modifiant le règlement (2007)-A-15 sur la paix publique, la circulation et le stationnement - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture. Le greffier adjoint mentionne l'objet du règlement.



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

8 mai 2017

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par madame Sylvie Vaillancourt à la séance du 10 avril 2017;

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2017)-A-15-8 MODIFIANT LE RÈGLEMENT (2007)-A-15 SUR LA PAIX PUBLIQUE, LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Administration

CA17 05 116

5.1 Approbation du rapport mensuel de la direction générale

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'approuver les décisions de la direction générale concernant la gestion des ressources humaines, dont notamment les dépenses concernant les embauches temporaires, ainsi que la liste des dépenses, les transferts de fonds et les contrats autorisés, telles que mentionnées au rapport mensuel déposé séance tenante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA17 05 117

5.2 Préservation Lac-Tremblant-Nord - entente 2017

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de conclure une entente concernant l'utilisation de la rampe de mise à l'eau de la marina de Lac-Tremblant-Nord pour la saison 2017;

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement (2016)-A-48 modifiant la liste des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif annexée au décret 846-2005 par l'ajout de l'activité de la mise à l'eau à la rampe de Préservation Lac-Tremblant-Nord;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Hugh Scott
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion d'une entente avec Préservation Lac-Tremblant-Nord afin que les citoyens de la Ville de Mont-Tremblant et de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord aient accès à la mise à l'eau par la rampe de la marina de Lac-Tremblant-Nord et de verser la somme de 50 000 \$, taxes en sus, pour la saison 2017 (poste budgétaire 02-701-40-970).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

CA17 05 118

6.1 Embauche temporaire d'un technicien travaux publics - Service des travaux publics

CONSIDÉRANT l'absence du titulaire du poste pour une période indéterminée;

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche temporaire de monsieur Maxime Sirois, à titre de technicien travaux publics au Service des travaux publics à compter du 10 mai 2017 selon les termes et conditions de la convention collective en vigueur.



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

8 mai 2017

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA17 05 119

6.2 Embauche temporaire de deux préposés aux prêts, bibliothèque Samuel-Ouimet - Service de la culture et des loisirs

CONSIDÉRANT l'absence du titulaire du poste pour raison de maladie et les besoins de remplacement pour la saison estivale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche temporaire de mesdames Caroline St-Jean et Marisol Labelle, à titre de préposées aux prêts, bibliothèque Samuel-Ouimet au Service de la culture et des loisirs à compter du 24 avril 2017 selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA17 05 120

6.3 Signature de la lettre d'entente 2017-01-POM

CONSIDÉRANT la création de la fonction de pompier mécanicien temporaire temps partiel;

CONSIDÉRANT QUE la convention collective ne prévoit pas ce cas;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser la signature de la lettre d'entente 2017-01-POM avec le syndicat des pompiers et pompières du Québec (section locale Mont-Tremblant) modifiant la convention collective par l'ajout de l'article 3.20 pompier mécanicien temporaire temps partiel, la modification des articles 17.03 vacances et 22.06 pour l'horaire du pompier mécanicien et l'ajout à l'annexe B du salaire de pompier mécanicien.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA17 05 121

6.4 Signature de la lettre d'entente 2017-02-POM

CONSIDÉRANT QU' à certaines occasions, le capitaine aux opérations doit s'absenter et qu'il y a lieu de garantir la présence d'un état-major en garde le soir et la fin de semaine;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser la signature de la lettre d'entente 2017-02-POM avec le syndicat des pompiers et pompières du Québec (section locale Mont-Tremblant) modifiant la convention collective par l'ajout de la fonction de capitaine aux opérations intérimaires et la modification de l'article 3 par la définition du titre d'emploi capitaine aux opérations intérimaire et de l'annexe B en y ajoutant le tableau des taux de salaire de ce titre d'emploi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA17 05 122

6.5 Signature de la lettre d'entente 2017-03-POM



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

8 mai 2017

CONSIDÉRANT QUE lors des vacances ou absences des pompiers, il est difficile de trouver des remplaçants pour les périodes de garde interne;

CONSIDÉRANT QUE la création d'une banque de temps accumulé pourrait solutionner cette problématique;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser la signature de la lettre d'entente 2017-03-POM avec le syndicat des pompiers et pompières du Québec (section locale Mont-Tremblant) modifiant la convention collective par l'ajout de l'article 22.05 lequel va créer une banque de temps accumulé pour la garde interne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.6 Retiré

CA17 05 123

6.7 Signature de la lettre d'entente 2017-05-POM

CONSIDÉRANT le besoin de revoir l'accessibilité au poste de lieutenant intérimaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'autoriser la signature de la lettre d'entente 2017-05-POM avec le syndicat des pompiers et pompières du Québec (section locale Mont-Tremblant) modifiant la convention collective aux articles 3.7 définition lieutenant, 3.17 définition lieutenant intérimaire, 14.02 poste de lieutenant intérimaire et 14.03 poste de lieutenant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA17 05 124

6.8 Embauche d'étudiants - Service des travaux publics

Modifiée par
la résolution
CA17 06 138

CONSIDÉRANT l'affichage de postes étudiants pour la saison estivale 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU :

DE procéder à l'embauche de monsieur Alexandre Bisson, à titre d'étudiant aqueduc à compter du 15 mai 2017 pour une période maximale de 640 heures;

DE procéder à l'embauche de monsieur Philippe Parent Simard à compter du 16 mai 2017, à titre d'étudiant aux parcs et sentiers pour une période maximale de 640 heures.

Ces embauches sont conditionnelles à l'obtention d'une preuve de fréquentation scolaire dans une institution scolaire reconnue pour l'année entière en cours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

8 mai 2017

7. Gestion financière

CA17 05 125

7.1 Liste des comptes à payer

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois d'avril 2017 au montant de 222 480,18 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 Retiré

CA17 05 126

7.3 Ordonnance de vente pour taxes et mandat

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'état des immeubles sur lesquels les taxes imposées en 2015 n'ont pas été payées, en tout ou en partie, tel que déposé par la trésorière;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil sont d'avis qu'il y a lieu de vendre ces immeubles à l'enchère publique conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU :

QUE conformément aux dispositions de l'article 512 de la *Loi sur les cités et villes*, il soit ordonné à la greffière ou au greffier adjoint de vendre à l'enchère publique, le 19 juillet 2017, à 10 heures, à la salle du conseil située au 1145, rue de Saint-Jovite, les immeubles décrits dans l'état des immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie;

QUE conformément aux dispositions de l'article 517 de la *Loi sur les cités et villes*, les frais encourus pour la publication des avis publics dans les journaux soient répartis entre les propriétaires des immeubles mis en vente au prorata du montant des taxes municipales dues pour chaque immeuble par rapport au montant total des taxes municipales dues pour tous les immeubles décrits dans ce même avis public;

QUE conformément aux dispositions de l'article 536 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire ou la trésorière ou le trésorier adjoint soient autorisés à enchérir et acquérir les immeubles mis en vente, le 19 juillet 2017, pour la Ville;

QUE conformément aux dispositions des articles 525 et 526 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière ou le greffier adjoint soient autorisés à consentir un acte de vente à l'adjudicataire, devant notaire, pour la Ville, tous les frais étant à la charge de l'adjudicataire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

8. Urbanisme (non applicable)

9. Travaux publics

CA17 05 127

9.1 Service de transport en commun des personnes - contrat



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

8 mai 2017

CONSIDÉRANT QUE

l'agglomération de Mont-Tremblant désire poursuivre son service de transport en commun des personnes qui arrive à échéance le 31 décembre prochain et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet dont les résultats pour la 1^{ère} année du contrat de service sont les suivants :

Soumissionnaires	Taux horaires (taxes en sus)	
Autobus La Québécoise inc.	Lignes A et B	88,99 \$
	La Samaritaine	135,00 \$
Autobus Galland Itée	Lignes A et B	97,43 \$
	La Samaritaine	73,45 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU :

- D' accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Autobus La Québécoise inc. au taux horaire de 88,99 \$ pour les lignes A et B, estimées à 9200 heures par année, et au taux horaire de 135,00 \$ pour la desserte de La Samaritaine, estimée à 144 heures par année, le tout pour un montant total approximatif de 838 148 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-370-00-497) pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018;
- QUE le contrat soit effectif du 1^{er} janvier 2018 au 30 novembre 2022, avec augmentation annuelle du taux horaire prévue selon l'IPC de la province de Québec de novembre de chaque année, jusqu'à concurrence de 2,5 %, le tout conformément à l'article 31 du document d'appel d'offres;
- QUE seules les heures réelles exécutées soient rémunérées aux taux horaires établis, le tout conformément aux documents d'appel d'offres TP-2017-26;
- QUE l'attribution du contrat est conditionnelle à la remise d'une copie du permis pour le service de transport de personnes en vigueur et émis par la Commission des Transports du Québec;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CA17 05 128

9.2 Gratuité du service de transport en commun

CONSIDÉRANT QUE

l'agglomération de Mont-Tremblant désire offrir à ses citoyens la possibilité de faire une différence en cette journée à caractère environnemental « Défi solo sans auto » en offrant gratuitement le transport en commun;

CONSIDÉRANT QUE

les 25 juin et 20 août, se tiendront les triatlons Ironman 70.3 et Ironman et que l'agglomération de Mont-Tremblant souhaite offrir à tous les usagers la gratuité du transport et faciliter les déplacements entre les divers pôles;

CONSIDÉRANT QUE

le 28 mai 2017 se tiendra la Journée du citoyen à la Station Mont Tremblant et que l'agglomération de Mont-Tremblant désire offrir aux détenteurs de la carte citoyen, la possibilité de se rendre à cette activité en utilisant gratuitement le transport en commun;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

8 mai 2017

ET RÉSOLU d'autoriser la gratuité aux usagers du service de transport en commun, pour les journées suivantes :

- 28 mai 2017 Journée du citoyen, entre 8 h et 19 h et sur présentation de la carte citoyen/citoyenne Mont-Tremblant ou Vivre Mont-Tremblant;
- 25 juin 2017 Ironman 70.3;
- 20 août 2017 Ironman;
- Septembre 2017 Défi solo sans auto (date à déterminer).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA17 05 129

9.3 Entretien des aménagements paysagers - renouvellement

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé en 2015 à un appel d'offres public pour l'entretien des aménagements paysagers sur son territoire avec des périodes additionnelles optionnelles de renouvellement pour les années 2017 et 2018;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Créations Aqua Terra inc. a été mandatée par la résolution CA15 10 223 et que l'agglomération de Mont-Tremblant doit signaler son intention de renouvellement pour chacune des périodes additionnelles du contrat, tel que stipulé au document d'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU DE renouveler le contrat de l'entreprise Créations Aqua Terra inc., au montant de 100 000 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-701-50-447), pour l'entretien des aménagements paysagers pour l'année 2017, le tout conformément au document d'appel d'offres TP-2015-25.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA17 05 130

9.4 Entretien et tonte de la pelouse - renouvellement

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé en 2015 à un appel d'offres public pour l'entretien et la tonte de la pelouse sur son territoire avec périodes additionnelles optionnelles de renouvellement pour les années 2017 et 2018;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Hortilux Paysagement inc. a été mandatée par la résolution CA15 10 222 et que l'agglomération de Mont-Tremblant doit signaler son intention de renouvellement pour chacune des périodes additionnelles du contrat, tel que stipulé au document d'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU DE renouveler le contrat de l'entreprise Hortilux Paysagement inc., au montant de 92 000 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-701-50-447), pour l'entretien et la tonte de pelouse pour l'année 2017, le tout conformément au document d'appel d'offres TP-2015-26.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA17 05 131

9.5 Fourniture de produits pétroliers - renouvellement



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

8 mai 2017

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé en 2016 à un appel d'offres public la fourniture de produits pétroliers avec des périodes additionnelles optionnelles de renouvellement pour les années 2017-2018 et 2018-2019;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Énergies Sonic RN s.e.c. a été mandatée par la résolution CA16 06 141 et que l'agglomération de Mont-Tremblant doit signaler son intention de renouvellement pour chacune des périodes additionnelles du contrat, tel que stipulé au document d'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU DE renouveler le contrat de l'entreprise Énergies Sonic RN s.e.c., pour la fourniture de produits pour les saisons 2017-2018 pour le chauffage des bâtiments, les génératrices et les produits biodiésel B5 -25°C et -40°C pour les véhicules aux mêmes prix unitaires nets au litre décrits dans la résolution CA16 06 141, le tout conformément au document d'appel d'offres TP-2016-12 (l'ensemble des coûts étant assumés par les différents postes budgétaires affectés).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA17 05 132

9.6 Dénéigement d'infrastructures et d'édifices municipaux - renouvellement

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé en 2016 à un appel d'offres sur invitation pour le déneigement des entrées piétonnières des différents édifices municipaux, d'abribus, d'arrêt d'autobus ainsi que la passerelle du ruisseau Clair avec périodes additionnelles optionnelles de renouvellement pour les années 2017-2018 et 2018-2019;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Levert Paysage (1995) a été mandatée par la résolution CA16 11 260 et que l'agglomération de Mont-Tremblant doit signaler son intention de renouvellement pour chacune des périodes additionnelles du contrat, tel que stipulé au document d'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU DE renouveler le contrat de l'entreprise Levert Paysage (1995), au montant de 26 000 \$, taxes en sus (postes budgétaires 02-xxx-xx-495), pour le déneigement d'infrastructures et d'édifices municipaux pour la période 2017-2018, le tout conformément au document d'appel d'offres TP-2016-44.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA17 05 133

9.7 Dénéigement des voies de service de la route 117 - renouvellement

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé en 2015 à un appel d'offres public pour le déneigement des voies de service de la route 117 entre le chemin de Brébeuf et le chemin des Hauteurs avec périodes additionnelles optionnelles de renouvellement pour les saisons 2016-2017 et 2017-2018;

CONSIDÉRANT QUE le contrat a été donné à l'entreprise Excavation Miller (2014) par la résolution CA15 07 171 et que l'agglomération de Mont-Tremblant doit signaler son



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

8 mai 2017

intention de renouvellement qui précède chacune des périodes additionnelles du contrat tel que stipulé au document d'appel d'offres TP-2015-23;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU DE renouveler le contrat de l'entreprise Excavation Miller (2014), au montant de 48 000 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-330-00-521), pour le déneigement et le déglacage des voies de service de la route 117 pour la saison 2017-2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement (non applicable)

11. Culture et loisirs

11.1 Autorisation de passage et d'événements

CA17 05 134

CONSIDÉRANT les demandes de passage et la tenue d'événements sur le territoire de l'agglomération de Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT QUE le règlement (2007)-A-15 sur la paix publique, la circulation et le stationnement, le règlement (2004)-68 sur l'occupation du domaine public et le règlement (2003)-53 concernant le bruit sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant contiennent des dispositions particulières nécessitant l'intervention du conseil pour l'autorisation de passage et la tenue d'événements;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser les événements et les droits de passage pour les activités suivantes :

Organisme	Activité	Date	Lieu
Association de Villégiature de Tremblant	Vélo-Motion	19-20-21-22 mai 2017	Station Tremblant et le territoire de l'agglomération de Mont-Tremblant
Gran Fondo	Randonnée cycliste	27 mai 2017	Territoire de l'agglomération de Mont-Tremblant
Association de villégiature de Tremblant	Lole en tournée en blanc (marche aux flambeaux)	10 juin 2017	Territoire de l'agglomération de Mont-Tremblant
Club Richelieu Vallée de Tremblant	Levée de fonds - BBQ - 5 à 7	15 juin 2017	Arôme de Café - 852 rue de Saint-Jovite
Les petits entrepreneurs du Québec	La grande journée des petits entrepreneurs	17 juin 2017	Parc Au fil de l'eau et parc de la Paix
Ville de Mont-Tremblant	Fête nationale du Québec	23 juin 2017	Plage du lac Mercier
Ironman 5150	Triathlon	24 juin 2017	Territoire de l'agglomération de Mont-Tremblant
Ironman 70.3	Triathlon	25 juin 2017	Territoire de l'agglomération de Mont-Tremblant
Ironkids	Course	18 août 2017	Territoire de l'agglomération de Mont-Tremblant
Ironman	Triathlon	20 août 2017	Territoire de l'agglomération



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

8 mai 2017

			de Mont-Tremblant
--	--	--	-------------------

- D' autoriser les 5 trajets de vélo de l'événement Gran Fondo qui aura lieu le 27 mai 2017, conformément aux documents déposés en annexe soit :
- Super Fondo 160 km;
 - Gran Fondo 125 km;
 - Medio Fondo 80 km;
 - Molo Fondo 45 km;
 - Molo Randonnée exploratoire 45 km.
- D' autoriser les fermetures des rues le 27 mai 2017 pour l'événement Gran Fondo, comme suit :
- chemin des Voyageurs entre chemin au Pied-de-la-Montagne et la sortie du stationnement P1;
 - chemin Duplessis entre impasse Argentièrre au rond-point du Casino (chemin du Versant-Soleil);
 - chemin Curé-Deslauriers entre chemin des Voyageurs et chemin Duplessis.
- D' autoriser la fermeture partielle du chemin du Village, de l'intersection du chemin du lac Mercier à la rue du Couvent, pendant la durée du feu d'artifice de la Fête nationale du Québec, le 23 juin;
- D' autoriser, pour les événements Ironman (5150, 70.3, Ironkids et Ironman), la fermeture de rues les 24 et 25 juin 2017 de même que les 18 et 20 août 2017, conformément aux documents déposés en annexe, ainsi que la fermeture du chemin des Voyageurs du 20 au 25 juin et du 15 au 20 août 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police

13. Incendie

CA17 05 135

13.1 Autorisation de paiement - Formarisk

CONSIDÉRANT QUE le Service de sécurité incendie a procédé à une pratique requérant un simulateur d'incendie mobile;

CONSIDÉRANT les informations reçues en conformité avec l'article 6 de la Politique de gestion contractuelle et de la Politique d'achat local à l'effet que le seul le fournisseur Formarisk offrait cette possibilité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser le paiement de la facture n° 20 du 10 avril 2017 de l'entreprise Formarisk, formation en sécurité incendie, S.E.N.C. au montant de 6 660 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-221-00-454), pour l'utilisation d'un simulateur d'incendie mobile.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. Rapport

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

Le maire répond aux questions des personnes présentes.



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

8 mai 2017

CA17 05 136

19. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 19 h 17.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois
Maire

Jean-Michel Frédérick
Greffier adjoint

